

Contribution des laboratoires de l'UPSaclay suite à la crise sanitaire COVID-19
Programme de recherche exceptionnel

L'Université Paris-Saclay, ses établissements-composantes, les universités d'Evry Val d'Essonne et de Versailles Saint-Quentin, leurs partenaires organismes nationaux de recherche, ainsi que plusieurs LabEx de l'Université¹ s'organisent collectivement et débloquent des fonds spécifiques de recherche en réaction à la pandémie.

Ce programme vise trois objectifs distincts :

1. Participer à l'effort de recherche international pour contribuer à produire des connaissances permettant de mieux maîtriser l'épidémie et d'en limiter les conséquences sanitaires immédiates ;
2. Produire des connaissances permettant de favoriser la « sortie de crise » et la remise en fonctionnement des sociétés après la période de désorganisation profonde liée à la pandémie ;
3. Anticiper les recherches à lancer au sortir de la crise, que l'existence de la pandémie aura suggérées.

Ce programme de travail exceptionnel traduit la volonté et l'implication des institutions partenaires et des communautés de travail, en cohérence avec leurs missions, de prendre leur part dans la production de connaissances en réponse à la situation que nous vivons. Il intervient en connaissance des appels à projets et initiatives existants, aux niveaux national et international. Il vise à en renforcer l'efficacité ou à les compléter. L'enveloppe financière globale de ce programme exceptionnel est d'au minimum 800k€. Les organismes parties prenantes de ce programme exceptionnel réservent par ailleurs une fraction complémentaire du budget pour organiser dès sortie du confinement une réflexion plus générale, menée en lien avec la MSH Paris-Saclay, sur les conséquences de la pandémie sur nos sociétés et en particulier sur la mission de recherche de l'Université.

Chacun des trois objectifs ci-dessus fait l'objet d'une procédure appropriée.

Objectif 1 : produire/valoriser des connaissances permettant de mieux maîtriser l'épidémie et d'en limiter les conséquences sanitaires immédiates

Modalité : appel à recensement de projets déjà soumis

Conditions d'accès au financement :

- L'objet de la recherche se veut de déboucher sur une application concrète en lien avec la pandémie de COVID-19 : compréhension de l'épidémie et des mesures de gestion adoptées dans l'urgence, amélioration du diagnostic, traitement des malades.
- Le projet de recherche doit être réalisable de manière immédiate, dans une ou plusieurs unités de recherche ne nécessitant pas une réouverture de locaux fermés par mesure de confinement.
- Le projet de recherche doit avoir été évalué positivement lors d'un des appels nationaux ou européens en cours (y compris si le projet était évalué positivement mais sans octroi de fonds).
- Le financement servira à des dépenses de fonctionnement ou à de la sous-traitance, mais exclura toute dépense de personnel.

Financements octroyés : montant permettant de compléter les sommes obtenues dans le cadre des appels à projets nationaux ou internationaux (maximum de 40k€ par projet) ou de réaliser le projet évalué positivement mais non financé dans le cadre des appels à projets (maximum de 70k€ par projet).

Durée du projet : 12 à 18 mois

Montant global prévisionnel alloué pour cet objectif : 300k€

Procédure : faire remonter les projets à vp.recherche@universite-paris-saclay.fr avant le 17/04/2020 en mentionnant « Programme exceptionnel – Objectif 1 ». Un comité de sélection prendra les décisions de financement dans la semaine du 20/04. Les dossiers doivent comprendre le projet tel que soumis à un appel national ou international, ainsi que la décision du jury de cet appel mentionnant l'évaluation et le montant éventuellement alloué. Dans le cas où le projet n'aurait pas été retenu au financement, une réponse aux points soulevés dans le rapport d'évaluation devra être jointe au dossier. Le dossier devra comprendre un budget prévisionnel justifiant le financement demandé.

¹ Notamment LERMIT, CHARMMAT, LASIPS.

Objectif 2 : Produire des connaissances permettant de favoriser la « sortie de crise » et la remise en fonctionnement des sociétés

Modalité : appel à projets

Conditions d'accès au financement :

- L'objet de la recherche doit avoir un objectif concret en lien avec la « sortie de crise », dans ses dimensions techniques, économiques et sociales. La « sortie de crise » peut s'entendre au niveau local, national, international.
- Le projet de recherche doit être réalisable de manière rapide, dans l'idéal dans une ou plusieurs unités de recherche ne nécessitant pas une réouverture de locaux fermés par mesure de confinement.

Financements octroyés : maximum de 20k€ par projet.

Durée du projet : jusqu'à 12 mois

Montant global prévisionnel alloué pour cet objectif : 100k€

Procédure : faire remonter les projets à vp.recherche@universite-paris-saclay.fr avant le 17/04/2020 en mentionnant « Programme exceptionnel – Objectif 2 ». Un comité de sélection prendra les décisions de financement dans la semaine du 20/04. Les dossiers doivent comprendre :

- L'exposé précis des objectifs poursuivis en rapport avec la sortie de crise (une demi-page maximum)
- Un descriptif du projet de recherche (5 pages maximum)
- Un budget prévisionnel

Objectif 3 : Anticiper les recherches à lancer au sortir de la crise / Construire le monde de demain « pour un après Covid-19 soutenable »

Modalité : appel à projets déjà soumis ou non

Conditions d'accès au financement :

- L'objet de la recherche peut concerner :
 - a) une réponse à la pandémie, aux maladies infectieuses et en particulier au SARS-Cov-2 (le virus) ou le Covid-19 (la maladie)
 - b) une question de biologie/chimie, médicale, technologique, sociale ou économique révélée par la pandémie, sans pour autant être strictement liée au SARS-Cov 2 ou au Covid 19.
- Les projets pourront autant être à visée diagnostique, clinique et thérapeutique, qu'en épidémiologie ; ils pourront relever de la recherche fondamentale en biologie ou chimie, autant que des sciences de l'ingénieur ou des sciences humaines et sociales.
- Le financement servira à des dépenses de fonctionnement ou à de la sous-traitance, mais exclura toute dépense de personnel.
- Le projet de recherche, innovation ou valorisation doit pouvoir démarrer dès la réouverture des laboratoires en sortie de confinement ou être réalisable de manière immédiate, dans une ou plusieurs unités de recherche ne nécessitant pas une réouverture de locaux fermés par mesure de confinement.

Financements octroyés : si le projet est déjà lauréat d'un appel à projets national ou international dédié à la pandémie, montant permettant de compléter les sommes obtenues, maximum de 40k€ par projet. Si le projet a été évalué positivement mais non financé dans le cadre de ces appels à projets ou s'il s'agit d'un projet nouveau non encore soumis à ces appels à projets, maximum de 70k€ par projet.

Durée du projet : 6 à 24 mois

Montant global prévisionnel alloué pour cet objectif : 400k€

Procédure : faire remonter les projets à vp.recherche@universite-paris-saclay.fr avant le 30/04/2020 en mentionnant « Programme exceptionnel – Objectif 3 ». Un comité de sélection prendra les décisions de financement dans la semaine du 4 mai. Les dossiers doivent comprendre

- Soit le projet tel que soumis à un appel national ou international, ainsi que la décision du jury de cet appel mentionnant l'évaluation et le montant éventuellement alloué. Dans le cas où le projet n'aurait pas été retenu au financement, une réponse aux points soulevés dans le rapport d'évaluation devra être jointe au dossier. Le dossier devra comprendre un budget prévisionnel justifiant le financement demandé.
- Soit suivre le format du dossier joint.